

## REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

## MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2007/201871]

## 26 MARS 2007. — Circulaire relative aux modifications des dispositions réglementaires en matière de médiation de dettes. — Addenda et errata

Dans la circulaire susmentionnée, publiée au *Moniteur belge* du 20 avril 2007, pages 21447 et suivantes :

- le point C. Partie variable, 2) "Formation continuée" est complété par l'alinéa suivant :

"Sont considérées comme formations continuées, les formations liées à la médiation de dettes ou en rapport avec la problématique de l'endettement de manière générale; sont exclues de cette notion les formations de base, les colloques, les conférences, les tables rondes ou autres réunions de concertation décentralisées.";

- le point C. Partie variable, 3) "Groupe d'appui de prévention du surendettement" est remplacé par le texte suivant :

"3) Groupe d'appui de prévention du surendettement

1.500,00 € par groupe d'appui créé et organisant un minimum de 10 animations dans l'année civile, avec un maximum financé d'un groupe d'appui par institution publique ou privée augmenté dans les communes comptant plus de 30 000 habitants, d'un groupe d'appui par tranche complète supplémentaire de 30 000 habitants.

Au cas où le quota maximum éligible viendrait à être dépassé, l'ordre chronologique d'émergence des groupes d'appui, défini par la date d'organisation de la première animation portée à la connaissance de mon l'administration, constituera priorité au financement.

Les institutions qui ont organisé une ou plusieurs écoles de consommateurs durant l'année de référence 2006, et qui organisent un groupe d'appui à partir de l'année de référence 2007 dans les conditions visées à l'alinéa 1<sup>er</sup>, le mentionnent au point 2.3 du formulaire de demande de subvention, en vue du calcul de l'estimation du subside 2007. ";

- la note de bas de page numérotée "(5)", page 3 du formulaire de demande d'agrément/renouvellement d'agrément (page 21454 du *Moniteur belge*) est remplacée par le texte suivant :

"(5) Biffer les mentions inutiles

Points 1, 2 et 3 pour les institutions du secteur privé;

Pour les C.P.A.S., point 1 ou, si première demande d'agrément, points 1 et 4;

Point 1 uniquement pour les intercommunales, associations de C.P.A.S. et Organismes d'intérêt public."

## ORDRES DU JOUR — AGENDA'S

## PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

[C - 2007/20074]

## Réunions de commission

## Ordre du jour

Jeudi 14 juin 2007, à 14 h 30 m

(Palais du Parlement bruxellois – salle de commission 201)

Commission de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Urbanisme et de la Politique foncière

— Interpellation de M. Willem Draps (F) à M. Emir Kir, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Propreté publique et des Monuments et Sites, concernant « les conséquences de l'ordonnance rendue le 2 mars 2007 par le Président du Tribunal de première instance de Bruxelles concernant le classement du Plateau Engeland à Uccle ».

— Proposition d'ordonnance (de MM. Didier Gosuin, Rudi Vervoort, Yaron Pesztat, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, Walter Vandenbossche, Mmes Marie-Paule Quix, Adelheid Byttebier, M. Jacques Simonet et Mme Caroline Persoons) relative à l'affectation d'une partie des réserves foncières régionales à certains équipements.

— Désignation d'un rapporteur.

— Discussion – Votes.

## BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

[C - 2007/20074]

## Commissievergaderingen

## Agenda

Donderdag 14 juni 2007, om 14 u. 30 m.

(Paleis van het Brussels Parlement – commissiezaal 201)

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening,  
de Stedenbouw en het Grondbeleid

— Interpellatie van de heer Willem Draps (F) tot de heer Emir Kir, Staatssecretaris voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Openbare Netheid en Monumenten en Landschappen, betreffende « de gevolgen van de beschikking van 2 maart 2007 van de Voorzitter van de Rechtbank van eerste aanleg van Brussel betreffende de bescherming van het Engelandplateau in Ukkel ».

— Voorstel van ordonnantie (van de heren Didier Gosuin, Rudi Vervoort, Yaron Pesztat, Denis Grimberghs, Jean-Luc Vanraes, Walter Vandenbossche, Mevr. Marie-Paule Quix, Mevr. Adelheid Byttebier, de heer Jacques Simonet en Mevr. Caroline Persoons) betreffende de bestemming van een gedeelte van de gewestelijke grondreserves voor bepaalde uitrustingen.

— Aanwijzing van een rapporteur.

— Bespreking – Stemmingen.